

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73033

Objet

Etablissement d'ouvrages
d'énergie électrique.

Contrat Ville/E.D.F. pour
poste de transformation MT.
BT. à "La Triloterie"

DATE DE CONVOCATION

18 Janvier 1973

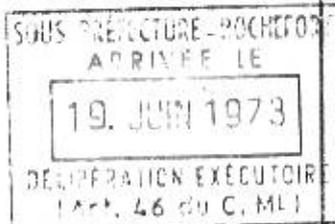
DATE D'AFFICHAGE

18 Janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le vingt six janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,
DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, Mme FAVIERE, MM. TAP,
BARRIERE, DOMEQ, DELAIR .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BUCHET par M. TETARD
M. NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. M. BROTRÉAU, M. PAPEAU, Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'amélioration de l'alimentation en énergie électrique du quartier de "La Triloterie" exige la construction d'un poste de transformation MT/BT, dénommé "Delsalle" en application de l'article 7 du Cahier des Charges du Syndicat Départemental d'Electrification de la Charente-Maritime, stipulant "Le Syndicat s'engage à mettre à la disposition du concessionnaire les terrains nécessaires à l'édification de poste de transformation".

Il importe pour la Ville de concéder à E.D.F. les droits suivants :

1°/ Occuper une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 20m², dépendant du domaine privé communal, en bordure de la rue du Gouverneur Delsalle, pendant la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

2°/ faire passer sur le terrain ci-dessus visé toutes canalisations électriques nécessaires à la distribution générale de l'électricité et, notamment, les câbles devant relier le poste de transformation au réseau de distribution.

3°/ faire pénétrer sur le terrain ci-dessus visé ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien et la réparation du poste de transformation et des câbles électriques,

conformément aux dispositions du projet de convention à intervenir

entre la Ville et ELECTRICITE DE FRANCE.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur les dispositions envisagées et sur les clauses du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'article 7 du Cahier des Charges du Syndicat Départemental d'Electrification de la Charente-Maritime,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Ville et ELECTRICITE DE FRANCE,

Considérant la nécessité d'améliorer l'alimentation en énergie électrique du quartier de "La Triloterie",

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, conclure et signer une convention avec ELECTRICITE DE FRANCE afin de concéder à celle-ci une parcelle de terrain d'une superficie de 20 m² (Vingt mètres carrés) nécessaire à l'édification du poste de transformation MT/BT "DELSALLE" conformément aux dispositions du projet sus visé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]